Nations Unies S/PV.3532

Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquantième année

3532e séance
Mardi 9 mai 1995, à 10 h 30
New York

Président :	M. Mérimée	(France)
Membres :	Allemagne	M. Henze
	Argentine	M. Cárdenas
	Botswana	M. Legwaila
	Chine	M. Wang Xuexian
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	Honduras	M. Rendón Barnica
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Ferrarin
	Nigéria	M. Uhomoibhi
	Oman	M. Al-Khussaiby
	République tchèque	M. Rovenský
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay
	Rwanda	M. Ubalijoro

Ordre du jour

Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale en Europe

95-85406 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale en Europe

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Au nom des membres du Conseil de sécurité, je déclare ce qui suit :

Il y a 50 ans s'achevait en Europe un conflit qui a endeuillé la planète tout entière. C'est d'abord pour préserver les générations futures de ce fléau que les Nations Unies ont été créées. Le Conseil de sécurité a été chargé d'un rôle particulier à cet égard puisque c'est à lui que la Charte des Nations Unies confie la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est pourquoi il est apparu légitime que le Conseil de sécurité rende en cette date anniversaire un hommage à toutes les victimes du second conflit mondial et rappelle son attachement à agir dans toute la mesure de ses moyens pour contribuer à réduire les souffrances que la guerre inflige à l'humanité.

J'invite les membres du Conseil à observer une minute de silence à la mémoire des combattants et des victimes de la seconde guerre mondiale.

Les membres, debout, observent une minute de silence.

Le Président : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 55.